

LA MALLETTE DU SIGNALEMENT (ET DE L'INFORMATION PREOCCUPANTE)

1. REPERER LES SITUATIONS DE MALTRAITANCE

POSER DES QUESTIONS

Tout professionnel doit garder en tête lors d'une rencontre avec un enfant ou un adolescent que ce dernier peut subir des violences, qu'elles soient physiques, verbales ou sexuelles. Mais souvent, le professionnel ne sait pas comment poser la question.

Voici des éléments de réflexion.

Bien souvent, les professionnels n'osent aborder ces problématiques de peur de brusquer l'adolescent, de mal faire. Souvent aussi, ils ne savent pas quelle conduite tenir s'ils se retrouvent face à une révélation, par manque d'expérience de la procédure du signalement. Certains peuvent craindre des conséquences pénales éventuelles concernant la levée du secret. L'isolement dans lequel sont certains professionnels peut également fragiliser leur exercice. Enfin, les tabous autour des violences et de la sexualité restent encore prégnants dans notre société.

Malgré ces freins, il ne faut pas oublier que la loi oblige le professionnel à dépister toute violence qu'un enfant ou un adolescent pourrait subir. Un enfant ne peut se protéger seul, c'est à l'adulte de prendre cette responsabilité.

D'autant que la recherche confirme que trop souvent les victimes disent ne pas avoir révélé plus tôt car personne ne leur avait posé la question.

Poser la question implique d'avoir une réponse, il faut être prêt à l'entendre. Poser la question ne signifie pas prendre la position d'enquêteur de police. Poser la question permet d'indiquer à l'enfant ou à l'adolescent que l'on se préoccupe de lui et qu'il peut nous parler.

Peu importe les mots employés, les éventuelles maladresses, c'est l'authenticité de l'échange avec l'enfant/l'adolescent qui fait loi. Le questionnement peut prendre des formulations directes de type : « *as-tu vécu des événements problématiques ?* », « *des événements qui t'ont choqué ?* », « *est-ce qu'on t'a fait du mal ?* », « *as-tu vécu des événements qui ont pu te blesser dans ton corps, ta tête ou ton cœur ?* ». Le questionnement peut passer par l'énoncé d'une préoccupation : « *je me soucie de savoir si on t'a fait du mal* ». Le plus souvent, poser simplement la question : « *comment ça va en ce moment ?* » ou « *j'ai noté que ça n'a pas l'air d'aller en ce moment, peux-tu me dire ce qu'il se passe pour toi ?* » permet à l'enfant de comprendre que l'adulte est prêt à écouter et l'entendre.

Face à une révélation, il est important de pouvoir prendre son temps, de reconnaître ce que cette révélation provoque chez le professionnel, voire de le verbaliser à l'enfant. Le rappel de la loi permet de recadrer les faits et leur gravité, ainsi que les interventions éventuelles qui vont être nécessaires. Rester indifférent est certainement la pire des réactions pour un enfant qui vient de se confier. La réponse peut ne pas être immédiate, du moment qu'elle existe.

Surtout, ne pas hésiter à faire appel à des professionnels habitués de ces questions : appeler le 119 ou la CRIP de votre département.